



**ASSOCIATION ESPERANCE**

Sports, loisirs, culture et vacances  
adaptés

# Fiche d'inscription

## « Raid de l'Espérance : ensemble dans l'effort »

Le samedi 25 mai 2019 au Lac de Maine, 49000 Angers - 14h / 18h

### Participant :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Téléphone : ..... Mail : .....

Handicap : OUI NON Si oui précisez : .....

Besoin d'une Joëlette : OUI NON

Taille de T-shirt : XS S M L XL

J'autorise l'association à réutiliser des images dans lesquelles j'apparais

Je certifie sur l'honneur savoir nager 25m avec gilet de sauvetage (obligatoire)

Tarifs de l'inscription: Adulte : 9.00 euros / Etudiant - Enfants (-18 ans) : 6.00 euros

Documents à joindre: - Certificat médical de moins d'un an ou licence FFSA/FFH  
- Chèque ou espèces à l'ordre de l'Association Espérance

} Pour chaque  
Participant

Informations supplémentaires : Accueil dès 13h00 au niveau de la pyramide du lac de Maine à Angers.

### Choix du parcours de course à pied :

1000m (x2) = vert       1700m (x2) = rouge       3500m (x2) = noir

Je souhaite m'inscrire avec :

1. .... 2. ....

Je suis seul pour le moment

### **Association Espérance**

90 rue de la Croix Blanche – 49100 ANGERS  
06 10 50 53 70 – raid@esperance49.fr  
N° Siret : 324 466 663 000

Fait à.....

Le.....

# REGLEMENT INTERIEUR

## « Raid de l'Espérance : ensemble dans l'effort ! »

*Tout manquement à ce règlement engendrera une expulsion immédiate de la compétition.*

**Art. 1 : Organisation.** Le Raid de l'Espérance est organisé par l'association Espérance, loi 1901, qui se situe au 90 rue de la Croix Blanche, 49000 Angers et est affiliée à la FFSA.

**Art. 2 : Principe.** Les équipes sont composées de 3 personnes, la manifestation est ouverte aux équipes mixtes. Chaque équipe doit être composée d'au moins une personne en situation de handicap quel qu'il soit. Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours qui comprend 3 épreuves : course à pied, kayak et tir à l'arc.

**Art. 3 : Inscription et assurance.** Les droits d'inscription s'élèvent à 9.00 euros ou 6.00 euros pour les enfants et étudiants. Cette inscription comprend la location du kayak, les gilets de sauvetage, les pagaies, une sécurité sur l'eau, les arcs, les flèches, les cibles.

Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète de :

- Le bulletin d'inscription
- Le règlement
- La licence FFSA ou un certificat médical de moins d'un an.

Une fois inscrit, le participant doit de se présenter le jour de la compétition. En cas d'absence le participant devra prévenir un responsable le plus tôt possible.

**Art. 4 : Sécurité.** L'espace tir à l'arc sera sécurisé par un espace interdit au public. Les tirs seront orientés vers une zone déserte.

Pour le kayak, chaque participant doit savoir s'immerger et savoir nager 25 mètres avec un gilet de sauvetage. Le port de gilet de sauvetage est obligatoire. De plus, chaque participant doit être muni de chaussures fermées pour cette épreuve. Il est interdit de participer à la manifestation en état d'ébriété.

Un espace infirmerie sera ouvert. Elle ne substituera pas aux services d'urgence (Pompiers, SAMU).

**Art. 5 : Encadrement.** Le RAID de l'Espérance sera encadré par des bénévoles majeurs ainsi que trois professionnels de l'association. Ils seront reconnaissables grâce à leurs T-shirts.

Tout participant doit se soumettre aux consignes qui lui sont communiquées afin de permettre un bon déroulement de l'évènement.

Les participants sont tenus de respecter le lieu de la manifestation ainsi que les équipements mis à disposition.

Les participants s'engagent à respecter les horaires communs.

Tout participant s'engage à respecter les juges, les organisateurs, les compétiteurs adverses et tous les membres participant à la manifestation.

Tout comportement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre sanction énumérée ci-dessous par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Exclusion à la participation de l'évènement
- Exclusion du lieu de l'évènement.

**Art. 6 : Matériel.** Le participant est responsable de son matériel. En aucun cas l'association Espérance et ses partenaires ne seront tenus pour responsable lors d'un vol du matériel d'un participant.

**Art. 7 : Accidents.** Les accidents qui surviendraient en dehors des créneaux déterminés par les organisateurs de l'évènement sont de la pleine responsabilité des participants et de leur famille.

En aucun cas l'Association Espérance ne sera tenu responsable d'un incident qui interviendrait durant l'évènement.

Les accidents liés strictement à la pratique sportives sont couverts par la licence fédérale et l'assurance groupe qui y est rattachée.

**Art. 8 : Droit à l'image.** Des photos seront prises lors de la journée. Des attestations d'autorisation de droit à l'image sont disponibles à l'accueil

